

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000679-130

DATE : 30 novembre 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S. (JB4644)

OPTION CONSOMMATEURS

Demanderesse

NICOLE BROUSSEAU

Personne désignée

c.

MERCK FROSST CANADA LIMITÉE

MERCK & CO., INC.

Défenderesses

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT DE CLÔTURE

[1] **VU** le jugement du 5 octobre 2016 de l'honorable France Dulude, j.c.s. approuvant l'entente de règlement dans le contexte d'une entente nationale dans le présent dossier.

[2] **VU** que toutes les obligations découlant de l'entente de règlement approuvée par ledit jugement ont été dûment exécutées par l'administrateur de règlement.

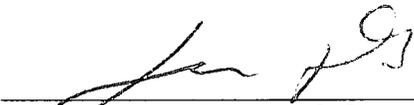
[3] **VU** le jugement du 10 juillet 2020 de l'honorable A. Duncan Grace de l'Ontario Superior court of justice mettant fin à l'action collective dans le dossier 1535-15.

[4] **VU** la demande conjointe de clôture de l'action collective et les pièces déposées à son soutien.

[5] **VU** l'absence de contestation.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **ACCUEILLE** la demande conjointe de clôture;
- [7] **CONSTATE** que l'Entente de règlement a été exécutée, tel qu'approuvée par le jugement du 5 octobre 2016;
- [8] **CONSTATE** que les obligations découlant de l'art. 59 du Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile ont été remplies;
- [9] **CONSTATE** que les obligations découlant de l'art. 42 de la Loi sur le Fonds d'aide aux actions collectives et de l'art. 1 du Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives ont été remplies;
- [10] **PRONONCE** le jugement de clôture de la présente action collective;
- [11] **LE TOUT** sans frais de justice.



DONALD BISSON, J.C.S.

M^e Marie-Anaïs Sauvé
SYLVESTRE PAINCHAUD ET ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.
Avocats de la demanderesse et de la personne désignée

M^e Ariane Bisailon et M^e Claude Marseille
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
Avocats de Merck Frosst Canada limitée

Me Frikia Belogbi
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Avocate du mis en cause

Date d'audition : 15 novembre 2021 (sur dossier)